

BPJEPS

ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION (AAN)

DIPLÔME



Titre de la formation et références

Intitulé	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – Spécialité « Educateur Sportif » - Mention « Activités Aquatiques et de la Natation »		
Enregistrement	RNCP 36248	Date d'échéance	01/01/2027
Certificateur	MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES		
Niveau de formation	4 - Savoirs factuels et théoriques (niveau BAC)		
Code CertifInfo	112352	Code NSF	335- Animation culturelle, sportive et de loisirs
Formacode(s)	15436- Education sportive 15491- Natation	Code(s) ROME	G1204- Education en activités sportives
Texte(s) de référence	• Arrêté du 21 juin 2016 modifié portant création de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « Educateur Sportif » et ses modificatifs		



Public visé

Profil : Homme ou femme, sportif, pratiquant la natation (en piscine et/ou milieu naturel) et souhaitant devenir éducateur sportif dans ce domaine d'activités. L'expérience pratique de ces activités est obligatoire (voir prérequis). Le projet de formation doit s'inscrire dans un projet professionnel axé sur l'utilisation et le développement des activités aquatiques et de la natation.

La mobilité géographique peut être un plus, en particulier pour les cursus de formation et les débouchés avec les structures touristiques.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible sur avis médical (cf. Prérequis).

Au besoin, un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap peut être complété et renvoyé à la DRAJES, qui peut décider d'adapter les modalités d'accès. A noter que les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap.

En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur/animateur est en capacité de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante :

<http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/>



Prérequis

Il s'agit des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) définies par le texte de référence.

Le/la candidat.e doit :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes : « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité **ou** « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à
 - L'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme
 - Et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis

Le certificat médical est établi conformément au modèle figurant en annexe IV-A du texte de référence. Il est daté de moins de trois mois au jour du déroulement de test préalable. Il est daté de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.
- Satisfaire au test d'exigence préalable (TEP) suivant : Parcourir une distance de 400 mètres nage libre réalisé(e) en moins de 7 minutes et 40 secondes*

** Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation : il existe des qualifications permettant au/à la candidat.e d'être dispensé.e du test technique à l'entrée en formation. Contactez-nous.*



Dispenses et équivalences

Les dispenses et équivalences sont définies dans les textes de références (voir section « Titre de la formation et références » ainsi que sur la fiche

Si vous êtes déjà titulaire d'une certification dans le champ du sport (BPJEPS, CQP, brevet fédéral), vous disposez peut-être d'une dispense de test(s) et/ ou obtenez de droit une (des) unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS AAN.

Pour plus d'informations, contactez-nous.



Objectifs de la formation

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement des "activités aquatiques et de la natation" nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme BPJEPS mention "activités aquatiques et de la natation" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

L'obtention du BPJEPS AAN permet la délivrance du titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS). Le titulaire réalise l'encadrement autonome en toute sécurité dans le cadre des activités aquatiques et de la natation : loisirs, forme, santé et bien-être, découverte, publics séniors, personnes présentant une mobilité réduite ou souffrant de déficiences sensorielles ou mentales, aisance aquatique.

1/ Compétences attendues à l'issue de la formation

Deux compétences transversales à tous les BPJEPS :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

C1.1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

C2.1-Concevoir un projet d'animation

C2.2-Conduire un projet d'animation

C2.3-Evaluer un projet d'animation

Deux compétences spécifiques à la mention « activités aquatiques et de la natation » :

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

C3.1-Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C3.2-Conduire la séance, le cycle, d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

C3.3-Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

C4.1-Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation

C4.2-Maîtriser et faire appliquer les règlements adaptés aux activités aquatiques et de la natation

C4.3-Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation

C4.4-Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation

2/ Suites de parcours et les débouchés

Les activités s'exercent auprès de tout type de public et dans le cadre de structures diverses qui relèvent du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (structures commerciales ou associations,...), ainsi que du statut de travailleur indépendant : bassins, complexes aquatiques, structures touristiques, associations sportives, collectivités, comités d'entreprise, à domicile chez ses clients (ou dans des lieux publics). Le MNS peut aussi intervenir dans le secteur scolaire.

Il assure en autonomie le maintien ou l'actualisation de ses compétences physiques et techniques nécessaires à l'exercice de ses missions de surveillance et de sécurité et doit certifier tous les cinq ans un Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur (CAEP-MNS).



Processus de certification

Les UC (Unités Capitalisables) peuvent être validées indépendamment les unes des autres ou sous forme de bloc de compétences.

La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des unités capitalisables quel qu'en soit le mode d'acquisition.

Epreuves pour valider les EPMS (exigences préalables à la mise en situation professionnelle) :

- Démonstration technique dans chacune des 5 disciplines du Pass'sports de l'eau
- Conduite d'une séance d'apprentissage de la natation de 20 à 30 minutes
- Entretien de synthèse de 20 minutes maximum

Epreuve de certification des UC 1 et 2 :

- Rendu d'un document écrit selon les modalités définies
- Entretien de 40 minutes maximum dont une présentation orale d'une expérience de conception, mise en œuvre et évaluation d'un projet avec support de présentation de 20 minutes maximum permettant de vérifier les compétences

Epreuve de certification de l'UC 3

- Rendu d'un dossier exposant un cycle d'apprentissage de 5 séances minimum à 10 séances maximum
- Conduite en sécurité d'une séquence d'apprentissage de la natation (durée effective dans l'eau comprise entre 30 minutes minimum et 40 minutes maximum)
- Entretien de 30 minutes maximum

Epreuve de certification de l'UC 4

1/ Démonstration d'aisance aquatique

- 100 mètres 4 nages (1 min50s max)
- 400 mètres nage libre (7 min max)

2/ Conduite d'une séance d'activités aquatiques en forme, santé et bien-être d'une durée de 20 à 30 minutes, suivie d'un entretien de 20 minutes

3/ Épreuve écrite (hygiène et sécurité et réglementation)

- QCM de 30 questions / 30 minutes
- Questions ouvertes / 30 minutes



FORMATION



Conditions d'accès et délais

- Télécharger le dossier d'inscription sur le site de l'IMSAT : <https://www.imsat.co/contact-imsat/>
- Rendre le dossier d'inscription dûment complété dans les délais imposés : planning spécifique
- Avoir participé à la Journée Défense et Citoyenneté (pour les Français de moins de 25 ans)
- Disposer d'un financement : voir section correspondante
- Satisfaire aux prérequis et aux tests propres à l'organisme de formation :

Nature de l'épreuve	Modalités de passation	Évaluateurs
TEP Attention : ÉLIMINATOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • TEP : 400 mètres nage libre à réaliser en moins de 7 minutes 40 secondes 	Formateurs MNS
Test(s) propre(s) à l'IMSAT	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuves de natation non éliminatoires ✓ Pour tous : 100 mètres 4 nages / non chronométré / observation de la technique ✓ Si TEP déjà validés : 200 mètres nage libre – épreuve chronométrée pour positionnement Durée TEP + épreuves natation : 2h	Formateurs MNS
	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de motivation Durée : 20 minutes	Formateurs IMSAT

Après étude de la validité des conditions d'accès, le candidat reçoit une notification d'admission ou de non-admission au plus tard 7 jours avant le début de la formation.



Contenus de la formation

Sont abordés en formation des apports théoriques, pratiques et méthodologiques tels que :

- Conception et conduite de projets pédagogiques dans le domaine des activités aquatiques et de la natation
- Aisance aquatique
- Conduites de séances d'apprentissage : de l'éveil jusque l'apprentissage des nages codifiées,
- Conduites de séance de loisirs, de forme et de bien-être : aquagym, longe côte, sauvetage, etc.
- Activités sportives connexes : plongeon, natation synchronisée, water-polo, etc.
- Organisation de la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants
- Prévention des risques liés à l'hygiène de l'air et de l'eau
- Participation à la gestion administrative de la structure
- Adaptations aux dominantes de secteur : notions de diététique, de préparation physique, mentale, etc.



Suivi et individualisation

A l'issue de la sélection, une information et des évaluations de positionnement permettent de déterminer un parcours individualisé de formation. Ce parcours peut être adapté tout au long du cursus de formation au regard des attentes et des besoins du bénéficiaire. Par défaut, le bénéficiaire doit suivre l'intégralité des heures de formation programmées.

Pour chaque session de formation :


- Un responsable de formation est désigné pour suivre la session et organiser le suivi de l'alternance
- Des référents pédagogiques sont identifiés par famille d'activités et évaluent les acquisitions des apprenants tout au long de leur formation
- Un bilan individuel a lieu à la fin de chaque étape de formation. Au préalable, l'équipe pédagogique se réunit pour faire un point dédié à chaque bénéficiaire
- La satisfaction des bénéficiaires est régulièrement mesurée. Ces évaluations sont proposées à plusieurs reprises, en cours et en fin de cursus de formation.

- Le bénéficiaire est préparé à son cursus post-formation : en fin de cursus nous proposons des modules spécifiques liés à la gestion du parcours professionnel (CV, lettre de motivation, présentation des aides à la création d'entreprise, etc.)
- Une assistante sociale et une psychologue du travail sont mises à disposition des bénéficiaires tout au long de leur cursus
- L'insertion professionnelle des sortants est mesurée : nous réalisons le suivi post formation selon les préconisations du ministère certificateur et du label qualité



Moyens et méthodes pédagogiques

1/ Lieu de la formation

	
Adresse Physique Campus de la grande Tourrache Av. François Arago – ZI Toulon Est 83130 La Garde	Adresse Postale IMSAT BP253 83078 Toulon Cedex 9

2/ Moyens pédagogiques

Equipements et matériels

Hors site de formation :

- Piscine Jauréguiberry (Toulon)
- Piscine d'Hyères Les Palmiers
- Piscine de Sanary sur mer
- Autres structures municipales et privées aux alentours

Site IMSAT – La Garde :

- 1 salle parquet de remise en forme/fitness
- 1 salle de musculation équipée d'appareils guidés, de barres, d'haltères et d'un plateau cardio
- Nombreuses salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur. Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation ainsi qu'une imprimante, copieur, scanner
- Un espace dédié aux bénéficiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro-ondes, de tables et de chaises

Ressources pédagogiques

- Un centre de ressources physiques avec une mise à disposition d'ouvrages plus ou moins spécialisés dans les thématiques de formation
- Un compte Office 365 et la suite Office associée (Word, Excel, etc.) par apprenant
- Un espace dématérialisé TEAMS (application office 365) dédié à chaque session et mettant à disposition les ressources pédagogiques

3/ Méthodes pédagogiques et progressivité

Les cursus de formation que nous proposons s'effectuent en présentiel et proposent une alternance centre de formation/entreprise, adaptée au cœur de métier choisi. Ils prennent en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et des bénéficiaires et intègrent différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées.

La formation s'appuie sur des méthodes actives et participatives, mêlant cours théoriques et pratiques à travers des mises en situation, des jeux de rôle, et des études de cas. Ces approches favorisent l'attention des apprenants, structurent la progression des compétences, et renforcent la dimension réflexive, essentielle dans l'exercice des compétences professionnelles.

La programmation pédagogique est organisée en quatre étapes progressives : elle commence par l'acquisition des savoirs fondamentaux, évolue vers une maîtrise autonome des compétences, et se termine par une consolidation des acquis et une préparation à l'insertion professionnelle, avec des contenus complémentaires spécifiques.

Pour répondre aux besoins individuels et collectifs, la pédagogie par objectifs est utilisée, avec une organisation modulaire permettant des travaux en groupe ou des approches individualisées. La progressivité des apprentissages se traduit par une montée en difficulté et en complexité, en s'appuyant sur les acquis issus des expériences en entreprise.

Par ailleurs, certains domaines considérés comme essentiels, tels que les techniques d'animation, d'entraînement, et les mises en situation avec des publics réels, sont abordés de manière linéaire avec une fréquence régulière, souvent hebdomadaire. Cette organisation est renforcée par des livrables à fournir à chaque étape et un coaching individualisé hebdomadaire pour accompagner au mieux la progression de chaque apprenant.

4/ Qualité des intervenants

Nos formateurs, internes et/ou externes, allient une vaste expérience en formation professionnelle à une pratique approfondie sur le terrain, des conditions essentielles pour garantir le succès de nos actions de formation. Leur qualification respecte les attendus réglementaires en termes de niveau de diplômes et d'expérience.

L'équipe pédagogique est présentée aux apprenants à chaque début de session.



La valeur ajoutée de l'IMSAT

L'IMSAT s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- Des infrastructures qualitatives
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Une gratuité des frais d'inscription et de sélections
- Un dispositif gratuit
 - d'accompagnement à la recherche de stage ou d'employeur, rdv sur <https://www.imsat.co/atelier-booste-ton-alternance/>
 - de préparation et d'accompagnement à l'orientation et aux sélections, rdv sur <https://www.imsat.co/parcoursat/>
- Un suivi et un accompagnement individualisé des bénéficiaires

VEUILLEZ TROUVER DANS LES ANNEXES CI-DESSOUS

- Annexe 1 : Les informations spécifiques de la session à venir (dates, durée, organisation, financement, coût, indicateurs de résultat des sessions précédentes, contacts)
- Annexe 2 : Le planning du/des parcours de la session à venir

M31-DOCUMENT D'INFORMATION – ANNEXE 1

SESSION 2026/2027



Organisation

Les 2 parcours de formation proposés à l'IMSAT

Prévisionnels, sous réserve de modifications et d'habilitation par le certificateur

Parcours	Apprentissage 1 « Multi - employeurs »	Apprentissage 2 « Tourisme CLUB MED »
Nombre de bénéficiaires	8 à 20	
Dates TEP	04/09/2026	04/09/2026
Dates Tests IMSAT	07/09/2026	07/09/2026
Dates entretien	07/09/2026	08 et 09/09/2026
Date limite de rendu de dossier	28/08/2026	28/08/2026
Date de début -fin	Du 02/11/26 au 07/11/27	Du 02/11/26 au 17/12/27
Soit	12 mois	13 mois
Nb heures au total	1828 h	2031 h
Dont en OF IMSAT	639 h	639 h
Dont en ALTERNANCE	1189 h * <i>* Doivent être déduits de ce volume horaire, les congés payés et les jours fériés non travaillés</i>	1392 h * <i>* Doivent être déduits de ce volume horaire, les congés payés et les jours fériés non travaillés</i>
Interruption Formation	25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance	25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance (au minimum)
Planning	Cf. annexe 2	Cf. annexe 2
Organisation de la formation et de l'alternance	<ul style="list-style-type: none"> • En formation 4 jours par semaine • En entreprise ou association (si contrat en local) ou en stage conventionné 9h/semaine • Alternance massée à raison de 35h pendant la saison (avril -> octobre) 	<ul style="list-style-type: none"> • En formation 4 jours par semaine • Stage conventionné 9h/semaine • Alternance massée à raison de 35h pendant la saison (avril -> novembre)
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'apprentissage • Contrat de professionnalisation • CPF / CPF TRANSITION • Financement personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'apprentissage • Contrat de professionnalisation

Coût

Aucun frais d'inscription à la formation ni aux tests de sélections (le cas échéant)

De nombreux moyens de financement sont possibles et l'IMSAT vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://www.imsat.co/finance-ta-formation/> ou contactez nous sur contact@imsat.fr

Moyens de financement possibles		Coût pour le bénéficiaire
Contrat d'apprentissage	OUI	GRATUIT
Contrat de professionnalisation	OUI	GRATUIT
France Travail	OUI	GRATUIT* *Si prise en charge totale. En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel ou via le CPF
Région SUD et cofinancement UE	NON	/
CPF	OUI	EN FONCTION DU MONTANT DISPONIBLE * (reste à charge possible) * Consulter le montant de votre CPF sur : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/
Financement personnel	OUI	5112 €* *Tarif maximal modulable selon le volume horaire du parcours individuel de formation pour le parcours Apprentissage 1



Indicateurs de résultat

Indicateur Session N/N+1	Source et définition de l'indicateur	Chiffre et pourcentage
Toutes catégories d'actions de formation confondues pour le diplôme concerné		
Nombres d'entrants Session(s) N-2/N-1	Nombres d'apprenants entrés en formation sur la session indiquée	9
Taux de satisfaction Session(s) N-2/N-1	Issue du questionnaire de fin de formation – % de bénéficiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100 %
Taux de réussite Session(s) N-2/N-1	Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications	57.14%
Taux d'abandon	Nb abandons / nb de bénéficiaires entrants	22.22%

Session(s) N-2/N-1		
Taux de poursuite d'étude Session(s) N-2/N-1	A + 3 mois, nb de bénéficiaires en poursuite d'étude / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	0%
Taux global d'insertion professionnelle Session(s) N-2/N-1	A + 3 mois, nb de bénéficiaires en emploi / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	33,3%
Taux spécifique d'insertion professionnelle Session(s) N-2/N-1	A + 3 mois, nb de bénéficiaires en emploi dans les métiers visés par la formation / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	33.3%
Spécifiquement sur les actions de formation en apprentissage pour le diplôme concerné		
Taux de rupture de contrats d'apprentissage Session(s) N-2/N-1	Nb entrants / nb ruptures de contrats d'apprentissage	33,3%

Renseignements complémentaires et contacts

Vous souhaitez...



...Participer à l'une de nos **réunions d'information** collectives et **visiter** le site



... Être **accompagné.e** dans la **recherche** de **stage** ou d'**employeur**



...Vous **préparer aux tests** de sélection et à la **formation**



... Recevoir un **dossier d'inscription**



... Nous poser une **question**

Consultez www.imsat.co ou écrivez/appelez nous !

Contact(s) :

- Service recrutement – Manon PERRIN 06 59 35 05 75
- Accueil IMSAT - contact@imsat.fr – 04 94 75 24 15



PLANNINGS des SESSIONS 2026/2027

M31-DOCUMENT D'INFORMATION – ANNEXE 2

Planning de parcours sur demande aux coordonnées précisées ci-dessus

